

# Les métropoles : apports et limites pour les territoires

## Déclaration du groupe des Entreprises

Le constat est désormais partagé. Si certains de nos territoires peuvent se targuer de présenter une situation économique et sociale très positive, d'autres en revanche, rencontrent de sérieuses difficultés passagères ou structurelles. Sans entrer dans le détail d'un diagnostic aux multiples facettes, les inégalités territoriales revêtent un caractère très hétérogène et se creusent depuis 10 ans. La question du lien entre les métropoles et les autres territoires se pose dès lors avec une légitimité accrue.

En d'autres termes, la métropolisation s'est-elle réalisée au détriment des territoires ? Il s'agit d'un sentiment diffus au sein de la population et l'avis souligne justement que les 22 métropoles institutionnelles connaissent des réalités économiques très variées. Deux facteurs économiques principaux l'expliquent : d'une part, le positionnement sectoriel des métropoles et leur capacité à participer aux échanges internationaux ; d'autre part, la concentration géographique des personnes, des emplois, des transports des entreprises et des activités. Or à l'échelle européenne, les métropoles françaises sont encore des « nains économiques ». Il n'y a que deux métropoles majeures en Europe : Paris et Londres... Pour le groupe, il est important d'entretenir des relations de confiance entre métropoles et territoires et de ne pas stigmatiser les métropoles. Et ce n'est qu'en osant élargir les périmètres d'actions des métropoles aux territoires plus lointains, que l'on permettra une redistribution plus équilibrée des opportunités. C'est un enjeu d'harmonie au sein de la société française. En ce sens, comme le souligne l'avis, il est indispensable d'améliorer la gouvernance pour mieux prendre en compte la diversité territoriale et affirmer le rôle de la région comme cheffe de file du développement économique.

Les réseaux d'entreprises doivent jouer un rôle dans le décloisonnement des mondes politiques et économiques, mais également des territoires urbains, périurbains et ruraux. Il faut associer davantage le monde économique, au travers de projets. Ce n'est pas tant les disparités physiques entre les territoires qui comptent, que les initiatives économiques.

Cela passe par le développement d'outils partagés d'intelligence économique territoriale (identification des entreprises à risque, des bassins fragilisés...), de dispositifs de gestion territorialisée des emplois et des compétences, d'alerte des entreprises sur les marchés et sur les attentes des clients. Une autre voie consiste à favoriser la proximité (pour le bien-être de l'humain), induisant une mobilité douce et propre (pour le bien de l'environnement) en réintégrant intelligemment, les entreprises au cœur des villes. Sur cet aspect les entreprises élaborent depuis plusieurs années des plans de mobilité d'entreprises ou interentreprises à l'attention de leur personnel. Sous réserve de la future LOM et de son application, il faut privilégier la souplesse et l'incitation. Le groupe des entreprises en appelle à la vigilance sur ce point.

Il faut aussi davantage mettre l'accent sur l'accompagnement du tissu économique des entreprises et en particulier des PME à potentiel, en encourageant également le développement des clusters, pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et pôles d'excellence ruraux et les groupements d'employeurs qui confortent l'ancrage des capacités industrielles sur les territoires. De manière générale, la cohabitation de différents pôles, acteurs publics et types d'entreprises, doit être considérée comme une richesse et non comme une nuisance à la lisibilité du paysage. C'est cette diversité qui doit être encouragée pour permettre l'émergence d'écosystèmes territoriaux pertinents et donc la croissance du territoire.

Pour toutes ces raisons le groupe des entreprises a voté l'avis.